

02 avr 2010 -13:40

Appartient à Conseil des ministres du 2 avril 2010

## Plan Emploi Jeunes

Approbation d'un projet de création d'emploi dans le cadre du Plan Emploi Jeunes du Pacte de solidarité entre les générations

Approbation d'un projet de création d'emploi dans le cadre du Plan Emploi Jeunes du Pacte de solidarité entre les générations

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé le projet introduit par la Communauté germanophone, dans le cadre du Plan Emploi Jeunes du Pacte de solidarité entre les générations (\*).

Ce projet individuel concernant l'accueil des enfants, introduit par la Communauté germanophone via la Commission paritaire 332, accorde une attention particulière aux jeunes très peu qualifiés et offre un volet formation qui leur donnera davantage d'opportunités pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Il s'agit de 5 emplois (ETP).

Le Pacte de solidarité entre les générations prévoit que les employeurs du secteur non marchand peuvent bénéficier d'un certain nombre d'équivalents temps plein dont une partie du coût salarial (35.000 euros maximum) est pris en charge par la gestion globale de la sécurité sociale des travailleurs.

(\*) article 82, §2, de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte des générations et l'article 14, §2 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 portant les dispositions générales d'exécution des mesures en faveur de l'emploi des jeunes dans le secteur social non marchand découlant de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte des générations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>